



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNDS

Question écrite n° 48057

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la répartition du fonds national pour le développement du sport (FNDS). L'augmentation du taux de prélèvement sur les jeux va permettre d'accroître le FNDS, d'une somme supplémentaire de 66 millions de francs. Malheureusement, sur ce montant, seuls 25 millions de francs seraient affectés au niveau régional. L'ensemble des comités départementaux olympiques souhaite que cette part régionale soit revalorisée. Cette situation pénalise par ailleurs la région Poitou-Charente, qui comme l'année passée, va être écartée de la « prime de ruralité », compte tenu des paramètres retenus. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend corriger à la hausse la dotation complémentaire FNDS de la part régionale, et s'il est équitable d'exclure le Poitou-Charentes de la prime de ruralité.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48057

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 643